

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juillet 2021**  
~~~~~

L'ALTERNATEUR - PROJET D'ÉTABLISSEMENT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juillet 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 juillet 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. David CABLAT, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VIOLING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. José MARTINEZ, M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Henry MARTINEZ à Mme Christine SANCHEZ, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, Mme Martine LABEUR à M. Olivier SERVEL, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à Mme Marie-Hélène SANCHEZ.

Excusés

M. René GARRO, M. Daniel REQUIRAND.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Gregory BRO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 35	Votants : 42	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°2076 du Conseil communautaire en date du 30/09/2019 portant candidature à l'appel à projet Fab Région pour la création d'une coopérative numérique ;

VU la délibération n°2447 du Conseil communautaire en date du 16/11/2020 portant modification du plan de financement de la coopérative numérique.

CONSIDERANT que le projet de tiers-lieu, issu de l'étude Ex-Ante réalisée en 2017, s'inscrit dans le projet « Vallée 3D » de Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour un territoire Durable, Démocratique et Digital,

CONSIDERANT que ce projet, co-construit avec des acteurs associatifs et économiques locaux, rejoint la dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires par la création de lieux ouverts d'innovation sociale et technologique,

CONSIDERANT que ce tiers lieu a vocation à être un lieu ressource proposant un accompagnement à la transition numérique pour les entreprises et les acteurs économiques du territoire et à être un espace de médiation numérique pour la population,

CONSIDERANT que le tiers lieu entrera en fonction en septembre 2021 ; ce lieu étant ouvert à un public très large, différents documents nécessaires au bon fonctionnement de la structure ainsi qu'à la bonne cohabitation des différents utilisateurs ont été élaborés,

CONSIDERANT que suite à consultation publique, le tiers lieu est nommé « L'Alternateur »,

CONSIDERANT que ce projet d'établissement, s'appuyant sur les temps d'échanges et de concertation avec les co-constructeurs, permet de fixer les objectifs et les missions du tiers lieu auprès des différents publics pour ses 3 premières années de fonctionnement,

CONSIDERANT que ce projet développe les principes définis dans la charte en objectifs opérationnels ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre : les moyens humains, les différentes salles et leurs équipements, les publics accueillis, les horaires d'ouverture, l'évaluation, la gouvernance du tiers lieu,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le projet d'établissement du tiers lieu intercommunal de la Vallée de l'Hérault ci-annexé,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2661 le 13 juillet 2021
Publication le 13 juillet 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 13 juillet 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210712-4037-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

L'ALTERNATEUR

ATELIER NUMERIQUE

Projet d'Établissement

État des lieux & Contexte

Démocratique par sa démarche de co-construction, Durable par son potentiel environnemental, Digital par nature, l'implantation d'un tiers-lieu numérique entre en résonance avec le projet de Vallée 3D. L'évaluation ex-ante pour la définition d'une politique publique d'intelligence territoriale menée en 2016 a fait émerger des actions dans cette perspective de développement qui sont aujourd'hui en cours de mise en œuvre.

Les enjeux globaux pour la CCVH en termes de numérique sont :

- Contribuer à faire émerger des projets innovants liés au numérique.
- S'inscrire dans une vision de long terme du territoire participant d'une consolidation de l'économie et de la société locale face aux enjeux de la transition digitale.
- Développer des services en direction des citoyens-usagers
- Développer des services en direction du monde économique
- Créer et consolider l'écosystème numérique local via un lieu fédérateur pour en faire un moteur du développement économique du territoire

A la suite d'une étude initiale conduite au premier semestre 2019 sur l'opportunité et la faisabilité de lancer la création d'un tiers-lieu sur le territoire, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a confirmé l'intérêt de ce projet et a été lauréate de l'appel à projet Fab Région, confirmant ainsi sa pertinence.

Les enquêtes, rencontres et ateliers conduits pendant la phase d'études ont permis d'identifier les attentes du public et les différents acteurs locaux intéressés par le projet.

Projet

L'Alternateur est un espace collaboratif. Les valeurs qui y sont liées prônent le partage et une certaine transparence quant aux projets qui s'y développent. Des outils sont mis en place afin de contribuer au partage de connaissance, de démontrer l'utilité de l'équipement mais aussi de valoriser les compétences et projets des utilisateurs du lieu. Ce minimum de transparence et de communication sur les projets qui s'y développent est primordial au bon fonctionnement du lieu. Il permet d'accompagner les missions de l'équipe en matière de facilitation, d'animation et de mise en relation.

L'Alternateur, lieu d'échanges et de diversités, génère dialogue et partage. Il invite à explorer et à se réapproprier les savoirs et savoir-faire. Il est propice à l'innovation et à la création grâce aux espaces partagés, à la mutualisation des outils et au plaisir de faire ensemble.

Le tiers lieu a pour vocation d'être à l'écoute de ses usagers, il doit être vivant et évoluer constamment.

Les objectifs fondamentaux se répartissent sur deux axes :

- L'axe social en luttant contre l'illectronisme et la fracture numérique, en promouvant les cultures digitales et en permettant une ré-appropriation citoyenne des TIC.
- L'axe économique, par la facilitation de l'accès aux outils numériques des professionnels, l'aide à la « transition digitale » des entreprises et artisans, le développement et la professionnalisation des filières artisanales.

Enfin des objectifs s'inscrivent sur un axe plus transversal, dont le propos est de renforcer l'attractivité du territoire, de viser l'autonomie à terme du collectif et de l'ancrer dans une démarche de développement durable respectueuse des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Enjeux

Ces trois enjeux, avec leurs déclinaisons opérationnelles, sont la feuille de route du projet. Ils nécessiteront une priorisation et des ajustements, avec une évaluation en continu.

Dynamique territoriale

- Ancrer et stabiliser l'existence des initiatives locales existantes de « do it yourself »¹ et de FabLab² partagé.
- Développer une dynamique sur le territoire autour de la transition numérique
- Accompagner les filières professionnelles dans leur transition numérique

Utilité Sociale

- Renforcer l'attractivité du territoire notamment en répondant aux attentes de la population
- Inclusion numérique : développer les compétences numériques de la population

Développement durable

- Accompagner l'émergence de nouveaux modes de consommation durable par la promotion du réemploi et de la réparation
- Encourager les initiatives locales
- Impulser une synergie entre les transitions numériques et écologiques

Pilotage

Dans une volonté affirmée d'ancrer cette démarche dans une dynamique de démocratie locale et durable, le choix a été fait d'une gouvernance partagée entre la CCVH, les co-constructeurs et les usagers. Un **Comité d'orientation Paritaire** est constitué, il est composé de 4 membres, 2 élus et 2 délégués désignés par l'association des co-constructeurs et des usagers. Le règlement intérieur du COP est validé par un vote du conseil communautaire.

Publics

L'Alternateur est ouvert à tous. Lieu d'échange et de partage, il se veut le creuset où se mélangent les savoirs, les compétences et les envies de chacun

1 Créations « faites par soi-même »

2 Laboratoire de Fabrication numérique

En tant qu'établissement à rayonnement territorial, l'Alternateur répond aux besoins et attentes de la population, mais aussi des associations, des scolaires et des professionnels.

L'équipe de l'Alternateur devra prendre en compte la dimension géographique afin d'anticiper différents services, modes d'accompagnement et prise en charge, et permettre aux communes les plus éloignées de faire bénéficier leur population des actions et projets proposés.

L'Alternateur a pour objectif de rendre le numérique et la fabrication numérique accessible à tous et notamment aux publics qui en sont les plus éloignés. Ainsi, des actions spécifiques sont menées pour toucher ces publics potentiels.

Le public est concerné à divers titres, par exemple

- Les artisans et entrepreneurs du territoire utilisent les ressources matérielles et humaines de l'Alternateur pour le développement de leurs projets.
- Les makers 3 locaux profitent de la dynamique de groupe et des échanges informels inhérents à la communauté.
- Les scolaires profitent des installations via les projets pédagogiques co-organisés par les enseignants et l'équipe du tiers lieu.
- Le grand public profite des animations et formations dans tous les domaines des cultures numériques.

Moyens

Personnels

L'équipe est composée du directeur de la structure et d'un fabmanager.⁴

Espaces

Située dans l'ancien supermarché LIDL de St André de Sangonis, l'Alternateur en occupe 570 m². Cette rénovation est portée par un geste architectural fort illustrant le potentiel de réemploi de locaux commerciaux et caractéristique de l'esprit du projet d'un tiers lieu.

Il est divisée en différentes zones d'activités :

- Un atelier de fabrication comportant des machines numériques et traditionnelles permettant le travail du bois et du métal.
- Un atelier de fabrication 3D, prototypage et électronique.
- Deux salles dédiées à la formation ou aux réunions.
- Une salle de montage vidéo.
- Un espace d'accueil et de convivialité, intégrant les services d'un café associatif
- Des ateliers ou bureaux privatifs dévolus aux résidents
- Un espace de vie destiné aux résidents permanents

Ce sont des espaces communs favorisant la créativité, le montage de projets et le travail en équipe,

Matériel

Les ateliers de l'Alternateur sont équipés de matériels de pointe :

3 Bricoleurs connectés et collaboratifs

4 Responsable du Laboratoire de fabrication numérique

Imprimante 3d, découpe laser et fraiseuse CNC sont les outils numériques indispensables.

Le tiers-lieu est également équipé de machines-outils traditionnelles permettant aussi bien le travail des métaux que celui du bois.

Le matériel est évolutif et doit correspondre aux besoins exprimés par les usagers et entreprises du territoire ; une veille permanente garantie l'adéquation entre l'évolution des pratiques des usagers et le parc machine.

Horaires

Lieu d'accueil et de partage, tout sera mis en œuvre pour que l'amplitude horaire d'ouverture du lieu soit la plus large possible. Autant que faire se peut, La coopérative sera ouverte en soirée et le week-end de manière à répondre au mieux aux besoins du grand public et des associations.

Déclinaisons des enjeux et objectifs en action

Enjeux	Objectifs	Projets
Dynamique territoriale	Développer une dynamique sur le territoire autour de la transition numérique	- Développement d'une programmation d'actions hors les murs - Événementiels déclinés sur l'ensemble du territoire
	Renforcer la mise en réseau et les partenariats	Initiation et animation de temps d'échanges thématiques sur la transition numérique : économiques, culturels, éducatifs
	Accompagner les filières professionnelles dans leur transition numérique	- Mise à disposition des professionnels d'un espace de formation et de travail partagé - Accès et formations des professionnels aux outils de fabrication et prototypage numériques
Utilité sociale	Inclusion numérique : développer l'accès au numérique et les compétences de la population	- Programmation d'initiations aux logiciels et aux outils - Créneaux d'accompagnement à la e-administration - Mise à disposition d'ordinateurs en libre accès
	Renforcer l'attractivité du territoire notamment en répondant aux attentes de la population	- Programmation d'ateliers et d'actions numériques innovantes - Animation de la participation des publics à la programmation
Développement durable	Accompagner l'émergence de nouveaux modes de consommation durable	- Repérage et accompagnement des initiatives citoyennes innovantes - Accompagnement de l'essaimage des initiatives pertinentes
	Impulser une synergie entre les transitions numériques et écologiques	- Outiller et renforcer les dynamiques locales, les aider à se relier, faciliter la participation et l'efficacité concernant la convergence du numérique et de l'écologie. - Mise à disposition d'un lieu et d'expérimentation autour de la sobriété numérique

Évaluation

Élaboration et présentation d'un rapport d'activité annuel présenté au COP et au Conseil Communautaire intégrant

- Des indicateurs permettant entre autres de valider les objectifs en termes de
 - Taux de fréquentation
 - Progression du chiffre d'affaire
 - Tendance à l'autonomie financière de l'équipement
- Le suivi des publics et de leur inscription par projets
- Le suivi de l'évolution des pratiques
- L'évaluation de la pertinence des actions proposées
- Les conditions et la pertinence de l'intégration de nouveaux outils et de nouvelles pratiques
- ...